

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°07/2025

Arrêté modificatif relatif à la nomination des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation (CCI) des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales d'Île-de-France - Mandature 2023-2027

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)
ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1142-5, L.1142.6, R.1114-1 à R.1114-4, et R.1142-5 à R.1142-7 ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n°2023/47 relatif au renouvellement des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales d'Île-de-France du 4 décembre 2023 ;
- VU** L'arrêté DS n°104/2024 du 18 juin 2024 portant délégation à Madame Marion BOUGEARD, directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'Agence régionale de santé Île-de France
- VU** Les candidatures retenues :
- Au titre des représentants des professionnels de santé, du Docteur Claire DEBES, Syndicat National des praticiens hospitaliers d'anesthésie et réanimation (SNPHAReE) ;
 - Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé, de Madame Laura FRIDMAN, Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) ;
 - Au titre des représentants des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale, de Madame Domitille LATHUILLIERE, AXA.

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la CCI est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Article 3 : La Directrice de la Démocratie Sanitaire et de la communication de l'ARS Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Saint-Denis, le 20/02/2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Denis ROBIN

Et par délégation
Marion BOUGEARD

Signé

ANNEXE

1) Au titre des représentants des usagers :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Solange JULIA, Association d'aide aux victimes d'accidents médicaux et à leur famille (AVIAM)	Madame Eliane PUECH, Association d'aide aux victimes d'accidents médicaux et à leur famille (AVIAM) Madame Anne-Marie LEFRANCOIS, Association d'aide aux victimes d'accidents médicaux et à leur famille (AVIAM).
Madame Paulette MORIN (Association MARFANS)	Monsieur André SARRAZIN (APF) Madame Béatrice BERNARD (Association OLD UP)
Madame Mariannick LAMBERT (Fédération des Familles Rurales)	Madame Michèle DELATRE-LAFIN (Association Le Lien) Madame Anita HAREL (Association Le Lien)

2) Au titre des représentants des professionnels de santé :

- Pour les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jean-Philippe BRUGNAUX, URPS Médecins libéraux	Docteur Michel de TINGUY du POUET, URPS Médecins libéraux Docteur Mardoche SEBBAG, URPS Médecins libéraux

- Pour les praticiens hospitaliers :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jihane LAMRANI, praticien Hospitalier: service d'Anesthésie – Réanimation Hôpital Européen Georges Pompidou	Docteur Claire DEBES, Syndicat National des praticiens hospitaliers d'anesthésie et réanimation (SNPHARe) Docteur Georges ESTEPHAN, Syndicat National des praticiens hospitaliers d'anesthésie et réanimation (SNPHARe)

3) Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :

- Pour les responsables d'établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléants
Madame Eva BATTAGLIA (AP HP)	Madame Pauline MARCEL (AP HP) Madame Victoria DA SILVA Fédération Hospitalière de France (FHF Ile-de-France)

- Pour les responsables d'établissements de santé privés :

Titulaire	Suppléants
Monsieur Olivier CHALMEAU, Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP IDF)	Madame Laure VERGEZ HONTA, Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) Madame Laura FRIDMAN, Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)
Madame Mathilde VINCI (FEHAP IDF)	Madame Marie DEROY (FEHAP IDF) Madame Assya BOUAZZI (FEHAP IDF)

4) Au titre des représentants des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale :

Titulaire	Suppléants
Monsieur Patrick FLAVIN, SHAM	Monsieur Nicolas GOMBAULT, MACSF Madame Domitille LATHUILLIERE, AXA

5) Au titre des personnalités qualifiées :

Titulaire	Suppléants
Madame Anne GUEGAN	Madame Fanny FAGE
Professeur Salma EL BATTI	Docteur Gilles MOUNAL, obstétricien Professeur Jean-François ALEXANDRA, service de Médecine interne, Hôpital Bichat - Claude Bernard